



Bourses CLAP-ESI (Échanges Solidaires Internationaux)

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Objectifs

Afin d'encourager les projets internationaux élaborés par des jeunes nantais, la Ville de Nantes a mis en place un dispositif de soutien à leur engagement à l'international, appelé bourses CLAP-ESI (Échanges Solidaires Internationaux). Ces bourses sont destinées à inciter les jeunes nantais, individuellement ou en groupe, à réaliser un projet à caractère solidaire, dans les domaines suivants : droits humains, égalité femmes-hommes, secteur médical, scolaire, périscolaire, agricole, social, environnemental, économique ou culturel. Ces projets sont construits dans des pays en développement avec des partenaires locaux et impliquent une mission dans le pays de destination.

Conditions d'éligibilité

- La réalisation de la mission doit avoir lieu dans l'année de versement de la bourse.
- Les candidats doivent avoir entre 16 et 25 ans et résider ou être étudiants à Nantes.
- Les candidatures peuvent être présentées individuellement. Si la demande est présentée par un groupe ou par une jeune association, un membre du groupe assurera le rôle de représentant, sera identifié comme responsable du collectif et à ce titre recevra les convocations et percevra la bourse au nom du groupe s'il est lauréat.
- Le ou les candidats doivent s'engager personnellement dans la préparation et l'élaboration de l'action pour laquelle ils déposent une candidature.
- Les candidats devront avoir suivi ou être inscrits à une formation/accompagnement à la solidarité internationale avant de rencontrer le jury afin d'appréhender les enjeux de l'interculturalité et de la coopération internationale.

Dossiers non éligibles

- Les projets réalisés dans le cadre de vacances solidaires en lien avec des associations de tourisme solidaire.
- Les dossiers des candidats qui adhèrent à un programme déjà construit par une association ou une ONG locale ou nationale.
- Les dossiers présentés par des candidats ayant déjà été lauréats de la bourse CLAP-ESI (Échanges Solidaires Internationaux).

Modalités de l'attribution

Elle a lieu une seule fois par an.

Les candidats présentent un dossier sur le formulaire prévu et rencontrent une commission d'attribution, présidée par un élu et composée de représentants d'associations ou de personnes choisies par la Ville pour leur compétence dans le domaine de la solidarité internationale. Le jury délibère et propose une liste de lauréats à l'approbation du Conseil municipal suivant la réunion.

Calendrier

- Dépôt des dossiers pour le 1er février de l'année en cours.
- Convocation et rencontre avec le jury. Elle a lieu fin février / début mars et est obligatoire pour que la candidature soit prise en compte.

- Information aux candidats de la décision de la Commission par courrier.
- Proposition de la liste des lauréats au Conseil municipal.

Conditions de versement de la bourse CLAP-ESI (Échanges Solidaires Internationaux)

Le versement de la bourse au(x) candidat(s) est effectué après le retour de mission, sur présentation d'un rapport écrit, du bilan financier et de quelques photos qui seront libres de droit. Les lauréats doivent remettre leur rapport avant la fin de l'année d'attribution de la bourse, sauf dérogation spéciale (mission de plusieurs mois).

Les crédits affectés aux bourses CLAP sont annuels. A défaut de présentation du rapport final ou d'un rapport intermédiaire avant la fin de l'année en cours, la bourse ne sera pas versée et cette décision ne peut faire l'objet d'un recours.

Toute modification importante du projet devra être signalée. La Ville de Nantes peut exiger le remboursement des sommes versées et utilisées dans des conditions non conformes au respect du règlement.

Accompagnement aux porteurs de projets

Les candidats sont invités à prendre contact avec des associations d'accompagnement aux porteurs de projets solidaires, notamment la Maison des Citoyens du Monde, pour tout renseignement concernant la formation à la solidarité internationale avant le départ. Contact : www.mcm44.org ou 02 40 69 40 17.

Promotion, diffusion, communication

Il est vivement conseillé de se doter d'un support numérique (blog, page d'un réseau social ou autre) dédié au projet soutenu. Celui-ci permet de suivre la progression de l'action et de la rendre plus visible. Le lien vers ces supports numériques pourra être partagé sur le site ou les réseaux sociaux de la Ville de Nantes afin de promouvoir le dispositif.

Les candidats ayant bénéficié d'une bourse CLAP-ESI (Échanges Solidaires Internationaux) devront proposer une restitution de leur projet afin de faire part de leur expérience et la valoriser auprès des Nantaises et des Nantais. Cette restitution pourra prendre différentes formes (exposition, rencontre, conférence, soirée, projection...).

Les candidats qui ont obtenu une bourse s'engagent à faire mention du soutien de la Ville de Nantes dans toute communication éventuelle concernant leur réalisation.

Responsabilité

La Ville de Nantes n'est en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles le projet est réalisé. Les candidats doivent eux-mêmes prendre les dispositions réglementaires et le cas échéant les assurances nécessaires. Il est conseillé de consulter la rubrique « Conseils aux voyageurs » du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Dépôt des dossiers de candidature

Pièces à remettre pour faire acte de candidature :

- Dossier de candidature dûment complété et signé par au moins la personne référente du dossier,
- Relevé d'Identité Bancaire de la personne référente du dossier,
- Statuts de l'association (le cas échéant).

Les dossiers doivent être transmis par mail à l'adresse CLAP-ESI@nantesmetropole.fr

Contact

VILLE DE NANTES
Direction de l'Attractivité Internationale
Service Solidarités et Coopérations Internationales
02 40 99 52 69
CLAP-ESI@nantesmetropole.fr